Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260409-DELIB20260408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 09 AVRIL 2026 à 20H00.

Le jeudi neuf avril deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 01.04.2026*

Membres présents : 15

Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE -Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION n° 2026.09.04-08

Objet : Désignation du Correspondant défense de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que 'il convient de désigner un Correspondant défense pour la commune de PRAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Yves LE BIHAN en qualité de Correspondant défense pour la commune de PRAT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT
(Côtes-d'Armor)